

# GUIDE SUR L'UTILISATION DE L'ISBN

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES  
NATIONALES DU QUÉBEC

BIBLIOTHÈQUE |   
NATIONALE

7<sup>e</sup> édition, 2021

ISBN 978-2-550-88168-1 (7<sup>e</sup> édition, 2021)

ISBN 2-550-17473-9 (1<sup>re</sup> édition, 1986)

Publié en 1986 sous le titre *Normes pour l'utilisation de l'ISBN*

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

Montréal, Québec.

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec** 

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Numéro international normalisé du livre – ISBN</b> .....	4
1.1 But et avantages de l'ISBN .....	5
<b>2. Rôle de Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans l'attribution d'ISBN</b> .....	6
<b>3. Documents visés par le système de numérotation ISBN</b> .....	7
<b>4. Règles relatives à l'ISBN</b> .....	8
4.1 Règles applicables aux éditeurs du secteur privé .....	8
4.2 Règles applicables aux éditeurs du secteur public .....	9
4.3 Règles d'impression de l'ISBN .....	9
4.3.1 Livre, brochure et autre matériel imprimé .....	9
4.3.2 Publication numérique et logiciel sur support .....	9
4.3.3 Autres publications numériques .....	10
4.3.4 Autres documents .....	10
4.4 Règles applicables à certains types de documents .....	10
4.4.1 Réimpression ou nouvelle version numérique comportant des modifications mineures .....	10
4.4.2 Nouvelle édition .....	10
4.4.3 Publication produite en formats différents .....	10
4.4.4 Traduction .....	11
4.4.5 Édition parallèle .....	11
4.4.6 Ouvrage en plusieurs volumes .....	11
4.4.7 Publication conjointe .....	11
4.4.8 Publication annuelle .....	11
4.4.9 Publication à feuilles mobiles .....	11
4.4.10 Supplément .....	12
4.4.11 Tête-bêche .....	12
4.4.12 Livre distribué par un agent .....	12
4.4.13 Publication imprimée à la demande .....	12
<b>5. Questions fréquentes à propos de l'ISBN</b> .....	13
Liste des sigles utilisés .....	16
Références .....	16
Renseignements .....	16
Annexe 1 .....	17
Liste des documents auxquels des ISBN peuvent être attribués ou non .....	17

# 1

## NUMÉRO INTERNATIONAL NORMALISÉ DU LIVRE – ISBN

Créé à l'initiative du distributeur anglais W. H. Smith and Son Ltd. et de la Publishers Association of Great Britain, le système de numérotation ISBN remonte à 1965. L'utilisation accrue de l'informatique dans le milieu du livre a nécessité la mise au point d'un système de codification dans lequel un numéro unique et simple identifie une publication. La tâche fut confiée au professeur F. G. Foster de la London School of Economics. Son étude sur le sujet mena à l'adoption d'un système normalisé de numérotation devenu opérationnel au Royaume-Uni en 1967. Par la suite, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) examina la possibilité d'étendre le système britannique à un usage international et adopta la norme ISO 2108, *Information et documentation : numéro international normalisé du livre (ISBN)* en 1978.

L'Agence internationale de l'ISBN, localisée à Londres, supervise et coordonne les activités des agences ISBN nationales. ISBN signifie *International Standard Book Number*, soit Numéro international normalisé du livre. L'acronyme anglais est utilisé dans toutes les langues.

Depuis janvier 2007, la structure de l'ISBN est passée de 10 à 13 chiffres. Ceux-ci sont répartis en cinq segments de longueur variable séparés entre eux par un tiret.

- Le premier segment est le préfixe à 3 chiffres établi par l'Agence internationale de l'ISBN et conforme au système mondial EAN.UCC de numérotation des produits. Ce préfixe peut être 978 ou 979.
- Le deuxième segment indique le groupe d'enregistrement identifiant le groupement national, linguistique, géographique ou autre. Le code 2 identifie les éditeurs francophones. Ce segment désigne le groupe linguistique d'appartenance de l'éditeur et non pas la langue dans laquelle un livre est publié.
- Le troisième segment indique le déclarant pour cet ISBN. Il se rapporte à un seul éditeur et sa longueur varie en fonction du nombre de titres publiés par celui-ci.
- Le quatrième segment numérote un document parmi les publications de l'éditeur : sa longueur est déterminée en fonction de la longueur des trois premiers segments.
- Le cinquième segment est un chiffre de contrôle permettant d'assurer la validité de l'ISBN.

Il est à noter que l'ISBN correspond au même numéro que le code à barres EAN.UCC de numérotation des produits ; celui-ci est cependant inscrit sans les tirets.

## 1.1 But et avantages de l'ISBN

---

La normalisation d'un système de numérotation des livres a pour but d'identifier, sur le plan international, toute publication. Il faut cependant retenir que l'ISBN n'a aucune valeur légale, ce qui signifie qu'il n'offre pas de protection quant aux droits d'auteur.

Bien qu'il ne soit pas obligatoire d'obtenir un ISBN pour publier un document au Canada, plusieurs avantages y sont associés. En effet, l'emploi de celui-ci évite la confusion entre des titres semblables ainsi qu'entre les différents formats d'une publication et facilite les différentes activités de gestion pour les intervenants du domaine du livre : clé de recherche précise et utile pour repérer des publications dans les banques de données bibliographiques, automatisation des commandes, production de listes d'éditeurs et contrôle des stocks. De plus, il est nécessaire d'obtenir un ISBN pour bénéficier du Programme canadien de catalogage avant publication (CIP).

Par ailleurs, Bibliothèque et Archives nationales du Québec publie, à partir des données recueillies, le *Bottin des éditeurs francophones canadiens* (disponible gratuitement à [banq.qc.ca](http://banq.qc.ca)). Cette liste est reprise dans le Global Register of Publishers ([grp.isbn-international.org](http://grp.isbn-international.org)) et permet de trouver les coordonnées des éditeurs de tous les pays participant au système de numérotation ISBN.

Enfin, la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, c. T-0.1) prévoit l'exemption de l'application de la taxe de vente du Québec (TVQ) de certains types de livres portant un ISBN. Pour tout renseignement supplémentaire à ce sujet, veuillez communiquer avec Revenu Québec ([revenuquebec.ca](http://revenuquebec.ca)).

# 2

## RÔLE DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC DANS L'ATTRIBUTION D'ISBN

En 1979, la Bibliothèque nationale du Québec (Bibliothèque et Archives nationales du Québec depuis 2006) s'est vu confier le mandat d'agir à titre de représentante officielle de l'Agence francophone pour la numérotation internationale du livre (AFNIL) située en France. Elle est donc devenue une Agence ISBN. À ce titre, BAnQ attribue gratuitement aux éditeurs<sup>1</sup> francophones canadiens du secteur privé une séquence d'ISBN représentant le groupe francophone commençant par l'indicatif 2. Elle leur fournit une liste de numéros correspondant au nombre de publications qu'un éditeur entend publier dans les prochaines années, soit par tranches de 10, 100, 1000 ou 10 000 numéros.

BAnQ attribue également des ISBN avec l'indicatif 2 pour les éditeurs de tous les autres groupes linguistiques au Québec, sauf ceux de langue anglaise. Les éditeurs anglophones québécois doivent obtenir des numéros en s'adressant à l'Agence canadienne de l'ISBN à Bibliothèque et Archives Canada ([collectionscanada.gc.ca](http://collectionscanada.gc.ca)). Lorsque la capacité d'attribution des ISBN avec l'indicatif 978-2 sera épuisée, BAnQ attribuera des ISBN commençant par 979.

Par ailleurs, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a la responsabilité de coordonner l'attribution d'ISBN réservés aux ministères et aux organismes du gouvernement du Québec.

---

1. On entend par éditeur toute personne, compagnie, société, association, groupe ou organisme qui publie et assume la responsabilité de la production d'un document pour la vente ou à titre gratuit.

# 3

## DOCUMENTS VISÉS PAR LE SYSTÈME DE NUMÉROTATION ISBN

Un ISBN peut être attribué aux documents suivants :

- les brochures (toute publication non périodique comptant entre 5 et 48 pages de texte);
- les livres;
- les ensembles multisupports et les ensembles éducatifs;
- les livres audio;
- les logiciels;
- les publications numériques sur support (CD-ROM, DVD-ROM) ainsi que leurs guides d'accompagnement;
- les publications numériques diffusées sur le Web (elles doivent être complètes et définitives);
- les publications en braille;
- les cartes géographiques destinées à la vente;
- les numéros séparés de publications en série paraissant une fois par an ou moins; par exemple, les annales, les comptes rendus, les rapports annuels et les annuaires statistiques;
- les ouvrages complets paraissant en livraisons fractionnées, avec ou sans périodicité;
- les tirés à part, à condition qu'ils aient un titre, une nouvelle pagination et qu'ils soient mis en vente séparément.

Cependant, le système de numérotation ISBN ne s'applique pas, entre autres, aux documents suivants :

- documents publiés à des fins publicitaires;
- documents présentant de l'information éphémère;
- documents internes ou confidentiels;
- documents non publiés ou manuscrits.

Une liste plus exhaustive des documents qui peuvent ou non recevoir un ISBN est présentée à l'[annexe 1](#).

# 4

## RÈGLES RELATIVES À L'ISBN

### 4.1 Règles applicables aux éditeurs du secteur privé

Un éditeur du secteur privé peut faire une demande d'ISBN en suivant la procédure indiquée sur le site Web de BANQ ([banq.qc.ca](http://banq.qc.ca)), et ce, trois à quatre semaines avant de mettre sous presse. Par la suite, il obtient une liste de numéros par tranches de 10, 100, 1000 ou 10 000 et il attribue lui-même un numéro à chacune de ses publications à paraître. L'éditeur doit utiliser les numéros dans l'ordre où ils apparaissent sur la liste et les reproduire intégralement. Une fois attribué, l'ISBN ne doit jamais être utilisé de nouveau, sauf en cas de réimpression ([voir 4.4.1](#)).

Lorsque la liste de numéros est épuisée, l'éditeur peut obtenir une autre séquence sur demande. Il utilisera alors le premier numéro apparaissant sur la nouvelle liste.

L'éditeur canadien qui publie en plusieurs langues, dont le français, et qui demande un ISBN pour la première fois doit décider à quel groupe linguistique il désire être identifié. Si ce groupe est celui des éditeurs francophones canadiens, il recevra une séquence d'ISBN débutant par « 978-2 ». Cette identification sera attribuée à chacune de ses publications même si leur contenu est en anglais ou dans une autre langue.

Dans le cas d'un livre publié en autoédition, l'auteur devient l'éditeur par défaut et c'est en son nom personnel que la demande d'un ISBN doit être faite. Par contre, si l'auteur décide de publier sous un nom de compagnie, ce nom doit être immatriculé au Registre des entreprises ([registreentreprises.gouv.qc.ca](http://registreentreprises.gouv.qc.ca)) avant que soit effectuée une demande d'ISBN.

Un éditeur qui possède plusieurs maisons d'édition et qui produit des publications sous le nom de chacune d'entre elles doit obtenir une séquence d'ISBN différente pour chacune de ses raisons sociales. Par contre, un éditeur qui a plusieurs adresses pour une même maison d'édition s'inscrit avec les coordonnées du siège social.

L'éditeur qui change de nom ou qui s'inscrit sous une dénomination sociale alors qu'il était enregistré en son nom personnel conserve les mêmes ISBN et l'inverse est aussi vrai.

Lorsqu'une modification de la raison sociale est apportée à la suite d'un rachat, d'une fusion, d'une division ou d'une scission de maison d'édition, chacune des nouvelles entités doit faire une demande d'ISBN. Les ISBN attribués aux éditeurs avant les changements ne doivent plus être utilisés.



Dans tous les cas de changement d'adresse, de modification de la raison sociale, de cessation d'affaires ou autres, l'éditeur doit aviser rapidement l'Agence ISBN pour les éditeurs francophones canadiens, qui effectuera les corrections nécessaires dans la *Bottin des éditeurs francophones canadiens*.

## 4.2 Règles applicables aux éditeurs du secteur public

Bibliothèque et Archives nationales du Québec est responsable de coordonner la liste des ISBN réservés au gouvernement du Québec. Sur demande, les ministères et organismes gouvernementaux peuvent obtenir un ISBN pour chacune de leurs publications.

Un éditeur du secteur public doit effectuer une demande d'ISBN moins de quatre semaines avant de mettre la publication sous presse en suivant la procédure indiquée sur le site Web ([banq.qc.ca](http://banq.qc.ca)).

## 4.3 Règles d'impression de l'ISBN

La façon de présenter l'ISBN dans les publications est uniformisée : il faut d'abord inscrire « ISBN » suivi d'une espace et des segments de chiffres séparés entre eux par des tirets. Ce numéro est transcrit tel qu'il figure sur la liste transmise à l'éditeur par l'Agence ISBN.

Le code à barres d'une publication est généré à partir de l'ISBN qui lui est attribué. Celui-ci sera imprimé sur la quatrième de couverture de la façon suivante :

ISBN 978-2-7613-1707-8



### 4.3.1 Livre, brochure et autre matériel imprimé

L'ISBN doit être imprimé au verso de la page de titre. Dans les cas où il est impossible de le mettre à cette position, l'ISBN doit apparaître, par ordre de priorité, à l'un des endroits suivants : au bas de la page de titre, à la dernière page du texte, dans la page des crédits, ou ailleurs à condition que l'ISBN soit mis en évidence.

L'ISBN doit également être imprimé sur la quatrième de couverture et sur la dernière page de la jaquette si le livre en est pourvu.

Par ailleurs, si une notice CIP (catalogage avant publication) est imprimée dans une publication et que celle-ci fait mention d'un ISBN, il faut tout de même imprimer celui-ci ailleurs dans la publication en suivant les spécifications mentionnées précédemment.

### 4.3.2 Publication numérique et logiciel sur support

En ce qui concerne les logiciels et les publications numériques sur support, un disque compact ou un DVD-ROM par exemple, l'ISBN doit être imprimé sur l'étiquette fixée en permanence sur la publication. Si ces documents sont accompagnés de différentes publications, un manuel de l'utilisateur par exemple, il doit également être imprimé au verso de la page de titre et sur la quatrième de couverture de celui-ci.

Si la publication et tous ses documents d'accompagnement sont présentés dans un boîtier, une pochette ou sous toute autre forme d'emballage, l'ISBN est aussi imprimé à l'arrière de celui-ci, dans le coin inférieur droit.



### 4.3.3 Autres publications numériques

Dans le cas des autres publications numériques (format PDF, ePub ou autre), l'ISBN doit figurer sur la page ou l'écran affichant le titre ou sur son équivalent, par exemple, l'écran qui s'affiche à l'ouverture de la publication ou l'écran qui porte la mention de copyright.

### 4.3.4 Autres documents

En ce qui concerne les disques compacts non musicaux et les DVD vidéo qui en nécessitent un ([voir Annexe 1](#)), l'ISBN doit être imprimé sur la couverture arrière du contenant ou de ce qui en tient lieu.

Il doit aussi apparaître sur tout matériel qui accompagne un document.

## 4.4 Règles applicables à certains types de documents

### 4.4.1 Réimpression ou nouvelle version numérique comportant des modifications mineures

Une réimpression est un nouveau tirage d'un document déjà publié. Le document à réimprimer ne comporte aucun changement quant au texte, au titre, à la forme et au format de présentation du document original à l'exception des modifications mineures suivantes :

- correction de fautes d'orthographe qui n'affectent pas le sens du texte ;
- ajout ou retrait de quelques lignes qui n'affectent pas le nombre de pages ou le sens du texte ;
- changement de couleur ou de l'illustration de la page couverture ;
- changement du prix de vente.

Une réimpression conserve son ISBN original et ne requiert pas le changement de date de publication que l'on trouve habituellement sur la page de titre et son verso.

Les mêmes principes s'appliquent aux versions de publications numériques présentant ce type de modifications mineures.

### 4.4.2 Nouvelle édition

Il y a une nouvelle édition lorsque le document original subit, avant un nouveau tirage ou avant une nouvelle mise en ligne, l'une ou l'autre des modifications suivantes :

- modifications affectant le contenu, le sens du texte ou les statistiques présentées ;
- changement dans le titre ou changement de titre alors que le contenu demeure intact ;
- présentation différente d'un même titre avec ou sans modifications au texte original : changement de format, de caractères, de reliure, d'illustrations à l'intérieur du document ou autres.

Pour une nouvelle édition, un nouvel ISBN sera attribué. Ce dernier, de même que celui de l'édition précédente, devra apparaître au verso de la page de titre du nouveau document, selon les spécifications suivantes :

- modifications affectant le contenu ou le titre du document :  
ISBN 978-2-920001-01-5 (2<sup>e</sup> édition, 2021)  
ISBN 978-2-920001-00-8 (1<sup>re</sup> édition, 2018)

S'il y a plusieurs éditions antérieures, noter l'édition la plus récente et la première édition.

ISBN 978-2-920001-04-6 (4<sup>e</sup> édition, 2020)  
ISBN 2-920001-00-0 (1<sup>re</sup> édition, 2005)

- modifications affectant la présentation du document alors que l'éditeur est le même :  
ISBN 978-2-9800415-1-8  
ISBN 2-9800415-0-1 (1<sup>re</sup> édition)
- modifications affectant la présentation du document chez un éditeur différent :  
ISBN 978-2-9801231-2-2  
(publié précédemment par les Éditions X,  
ISBN 2-89116-007-X)

La mention d'ISBN d'une édition publiée avant le changement de la norme de l'ISBN en 2007 doit être inscrite telle qu'elle apparaissait lors de sa publication, c'est-à-dire que le numéro ne doit pas être converti.

### 4.4.3 Publication produite en formats différents

Un ISBN distinct doit être attribué aux différents formats d'un titre publié même si le contenu est le même. Par exemple, un même texte présenté sous une couverture, broché et relié, avec caractères en braille, numérique ou sur CD-ROM se verra attribuer des ISBN différents.



Il en est de même pour chaque format d'une publication numérique, par exemple : PDF, ePub, etc. Les différents numéros s'inscrivent les uns au-dessous des autres suivis de la mention du format entre parenthèses. Par exemple :

ISBN 978-2-7611-0001-4 (br.)  
ISBN 978-2-7611-0002-1 (relié)  
ISBN 978-2-7611-0003-8 (CD-ROM)  
ISBN 978-2-7611-0004-5 (PDF)  
ISBN 978-2-7611-0005-2 (ePub)

Voici quelques traductions recommandées de mention de format pour des ouvrages publiés en anglais :

- ensemble : *set*
- broché : *paperback*
- relié : *hardback*
- CD-ROM : *CD-ROM*
- braille : *braille*

#### 4.4.4 Traduction

Dans le cas d'une traduction, l'éditeur doit inscrire, sous le nouvel ISBN, l'ISBN du livre ayant servi de base à la traduction, comme dans l'exemple suivant :

ISBN 978-2-921014-15-1  
(Édition originale : ISBN 0-916965-00-7,  
Éditions XY, San Francisco)

#### 4.4.5 Édition parallèle

L'édition parallèle est une édition présentant différentes versions linguistiques d'un même texte, par exemple les publications des organisations internationales. On indique les ISBN de toutes les éditions parallèles au verso de la page de titre comme suit :

ISBN 978-2-89116-007-0  
(Édition japonaise : ISBN 4-948740-00-4,  
Éditions J, Tokyo ;  
édition espagnole : ISBN 84-86950-00-7,  
Éditions Y, Madrid)

#### 4.4.6 Ouvrage en plusieurs volumes

Un ouvrage publié en plusieurs volumes pouvant être vendus ou distribués séparément doit se voir attribuer un ISBN pour l'ensemble et un ISBN différent pour chacun des volumes de cet ensemble. On mettra au verso de la page de titre de chaque volume l'ISBN désignant l'ensemble de la publication suivi de l'ISBN spécifique à chaque volume. Ainsi, dans le premier, on insérera l'inscription suivante :

ISBN 978-2-920400-04-7 (ensemble)  
ISBN 978-2-920400-05-4 (vol. 1)

Dans le second volume, on indiquera :

ISBN 978-2-920400-04-7 (ensemble)  
ISBN 978-2-920400-06-1 (vol. 2)

Même si les éléments d'un ouvrage publié en plusieurs volumes ne peuvent être vendus ou distribués séparément, l'attribution d'un ISBN pour chacun de ceux-ci est tout de même recommandée afin de faciliter les transactions commerciales ou le remplacement dans le cas d'exemplaires endommagés.

#### 4.4.7 Publication conjointe

Lorsque deux éditeurs ou plus sont mentionnés sur la page de titre d'une publication conjointe et que l'ouvrage est disponible auprès de ces mêmes éditeurs, chacun des éditeurs peut attribuer un ISBN de sa propre séquence à cette publication. Les ISBN, suivis de la mention du nom de l'éditeur entre parenthèses, seront inscrits au verso de la page de titre selon la forme suivante :

ISBN 978-2-9800489-0-6 (Éditions X)  
ISBN 978-2-89142-002-0 (Éditions Y)

Toutefois, un seul ISBN doit être indiqué sous forme de code à barres sur la quatrième de couverture et c'est celui de l'éditeur qui distribue et vend la publication.

Dans le cas où un seul des éditeurs agit dans le domaine de la vente et de la distribution, il est le seul autorisé à attribuer un ISBN de sa propre séquence.

#### 4.4.8 Publication annuelle

Une publication paraissant une fois par an ou moins peut recevoir à la fois un ISBN et un ISSN (numéro international normalisé des publications en série). Au Canada, tous les ISSN sont accordés par Bibliothèque et Archives Canada. On indique l'ISSN avant l'ISBN au verso de la page de titre.

#### 4.4.9 Publication à feuilles mobiles

Une publication à feuilles mobiles dont le contenu est complet et qui paraît en une seule fois peut se voir attribuer un ISBN.

Par contre, lorsqu'une telle publication n'est pas complète et est conçue pour recevoir des mises à jour, elle ne peut recevoir d'ISBN. Il s'agit alors d'une ressource dite continue à laquelle il convient d'attribuer un ISSN.



#### **4.4.10 Supplément**

Un ISBN différent sera attribué au supplément d'un livre qui a déjà été publié et qui a déjà un ISBN.

#### **4.4.11 Tête-bêche**

Dans un document publié tête-bêche, l'éditeur doit imprimer le même numéro ISBN pour chaque version et indiquer celui-ci au verso des deux pages de titre.

#### **4.4.12 Livre distribué par un agent**

L'éditeur canadien qui agit à titre de distributeur ou de dépositaire exclusif de livres importés ou non portant déjà un ISBN doit conserver le numéro original attribué par l'éditeur.

Cependant, un livre publié et importé d'un pays qui ne participe pas au système de numérotation ISBN peut recevoir un ISBN du dépositaire exclusif canadien.

#### **4.4.13 Publication imprimée à la demande**

Une publication imprimée à la demande peut recevoir un ISBN selon les règles de base édictées précédemment.

Par contre, une version imprimée à la demande d'une publication dont le contenu est spécialement adapté ou personnalisé pour un utilisateur, qui n'est destiné qu'à celui-ci et dont la distribution est très restreinte ne doit pas recevoir d'ISBN.

# 5

## QUESTIONS FRÉQUENTES À PROPOS DE L'ISBN

### **Qu'est-ce que la réforme du système de numérotation ISBN et pourquoi a-t-elle été entreprise?**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le système de numérotation ISBN est passé de 10 chiffres (9 chiffres et 1 chiffre de contrôle) à 13 chiffres (12 chiffres et 1 chiffre de contrôle).

En raison de l'augmentation des éditions numériques et de la prolifération des éditions et des formats qui en résulte, il n'y aurait pas eu de numéros ISBN en nombre suffisant.

Cette nouvelle numérotation accroît de façon substantielle la capacité numérique du système mondial de l'ISBN et le rend totalement compatible avec le système de code de l'EAN-UCC pour les produits (EAN-13).

### **Je procède à la réimpression d'un livre publié avant 2007 qui avait déjà un ISBN selon l'ancienne norme, c'est-à-dire qu'il comptait 10 chiffres. Dois-je lui attribuer le même numéro ?**

Oui, mais vous devez convertir ce numéro pour le rendre conforme à la nouvelle norme de l'ISBN à 13 chiffres. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, seul l'ISBN-13 est valide.

### **De quelle façon dois-je faire la conversion de mes anciens numéros ?**

Vous devez communiquer avec l'[Agence ISBN](#) pour obtenir plus d'information.

### **Quelles différences y a-t-il entre l'ISBN, l'ISMN, l'ISSN, le code à barres, le droit d'auteur, le CIP et le dépôt légal ?**

**L'ISBN, l'ISMN et l'ISSN** sont des systèmes de numérotation reconnus sur le plan international dans l'industrie de la publication et du commerce du livre. L'ISBN est principalement attribué aux livres, l'ISMN, aux partitions musicales, et l'ISSN, aux publications en série. Bien que recommandée, leur utilisation n'est pas obligatoire et n'a pas pour fonction de protéger les droits d'auteur.

Le **code à barres** est un « code de représentation de caractères, qui est constitué d'une succession de traits et d'espaces parallèles de largeur variable, distribués selon une configuration linéaire, et qui peut être décodé au moyen d'un lecteur optique<sup>1</sup> ».

Il existe une trentaine de sortes de codes à barres ; le code EAN-13 permet d'insérer l'ISBN dans sa structure. Le code à barres est généralement imprimé en quatrième de couverture. Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'émet pas de codes à barres aux éditeurs ; il faut se renseigner auprès des compagnies spécialisées dans le domaine et des imprimeurs. Il existe également des générateurs de code à barres gratuits en ligne.

1. Office de la langue française, *Le grand dictionnaire terminologique*, [oqlf.gouv.qc.ca](http://oqlf.gouv.qc.ca) (consulté le 4 novembre 2020).

« Le **droit d'auteur** désigne le droit exclusif de produire ou de reproduire la totalité ou une partie importante d'une l'œuvre sous une forme quelconque. Ce droit comporte le droit d'exécuter une œuvre ou toute partie importante de cette œuvre ou, dans le cas d'une conférence, le droit de la donner. Si l'œuvre n'est pas publiée, le droit d'auteur inclut le droit de publier l'œuvre ou d'en publier une partie importante<sup>1</sup> ». Le *Bureau du droit d'auteur* est l'organisme fédéral chargé d'enregistrer les droits d'auteur au Canada ([opic.gc.ca](http://opic.gc.ca)).

« Le **Programme de catalogage avant publication (CIP)** est un programme gouvernemental volontaire et gratuit offert aux éditeurs canadiens. Il permet de cataloguer les livres avant leur publication et d'assurer une diffusion rapide des données bibliographiques auprès des librairies et des bibliothèques. Au Canada, le programme est coordonné par Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et administré au Québec par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). En participant au Programme CIP, les éditeurs bénéficient d'une publicité gratuite pour leurs nouveaux livres. Les notices CIP paraissent dans plusieurs outils bibliographiques utilisés tant par les libraires que par les bibliothécaires pour la sélection des documents<sup>2</sup> ».

Le **dépôt légal** est basé sur une loi qui oblige les éditeurs à déposer des exemplaires de leurs documents pour que les bibliothèques nationales puissent conserver et mettre à la disposition du public les documents publiés sur leur territoire respectif.

### Où dois-je imprimer l'ISBN ?

En plus des endroits indiqués à la [section 4.3](#), il est recommandé de placer l'ISBN après ou sous le titre du livre dans les catalogues, dans le matériel publicitaire ou dans les références bibliographiques.

### De quelle façon dois-je imprimer les numéros ISBN dans mon livre pour les différents formats d'un même titre ?

Tous les numéros s'inscrivent les uns au-dessous des autres, au verso de la page de titre, suivis de la mention du format entre parenthèses. Par exemple :

ISBN 978-2-550-99995-9 (br.)	ISBN 978-2-550-99997-3 (CD-ROM)
ISBN 978-2-550-99996-6 (PDF)	ISBN 978-2-550-99998-0 (ePub)

### Une erreur a été commise lors de la transcription de l'ISBN et ce dernier est déjà imprimé dans le document. Que puis-je faire ?

Plusieurs erreurs sont possibles : inversion, chiffres en trop, chiffres en moins, saisie d'un mauvais chiffre, oubli d'attribuer un nouvel ISBN lors d'une deuxième édition, omission d'un ISBN d'ensemble quand cela est recommandé, attribution du même ISBN pour un livre du maître et un cahier d'exercices de l'élève, utilisation d'un ISBN d'un autre éditeur, etc. Toutes ces erreurs nuisent à l'identification du document.

À défaut de pouvoir modifier le numéro, il faudra au moins signaler l'erreur en insérant un papillon d'erratum dans le document. Si cela n'est pas possible, il faudra obtenir un autre numéro s'il y a une réimpression. Dans le cas d'une publication numérique, l'ISBN peut être corrigé dans une nouvelle version mise en ligne. En tout temps, avisez l'Agence ISBN.

### J'ai perdu l'accès à mes numéros ISBN et je ne sais plus à quel numéro je suis rendu. Que puis-je faire ?

Vous devez communiquer avec l'Agence ISBN.

Vous ne devez jamais inventer un numéro ou prendre le numéro attribué à votre dernière publication. Dans un tel cas, votre ISBN serait invalide et cela vous obligerait à procéder comme dans le cas d'une erreur dans l'impression du numéro ISBN.

1. Office de la propriété intellectuelle du Canada, *Le guide des droits d'auteur*, [ic.gc.ca](http://ic.gc.ca) (consulté le 4 novembre 2020).

2. Bibliothèque et Archives nationales du Québec. *Programme CIP*, [banq.gc.ca/services/services\\_professionnels/editeurs/programme\\_cip](http://banq.gc.ca/services/services_professionnels/editeurs/programme_cip) (consulté le 4 novembre 2020).

### **J'ai perdu mes codes d'accès à l'extranet et je ne peux plus accéder à mon registre. Que puis-je faire ?**

Vous devez communiquer avec l'Agence ISBN.

### **Mon livre est déjà imprimé. Est-ce trop tard pour obtenir un ISBN ?**

Si votre livre n'est pas encore distribué, il est possible de faire imprimer des étiquettes ou papillons d'erratum et de les inclure dans chaque livre. Si, par contre, des exemplaires ont déjà été distribués, il est trop tard pour obtenir un ISBN puisque, pour remplir son rôle d'identifiant, l'ISBN doit être inscrit dans tous les exemplaires d'une publication.

### **Je fais la mise en page d'un document qui sera imprimé au Québec, mais dont l'éditeur est situé aux États-Unis. Qui peut obtenir un ISBN ?**

L'ISBN est toujours donné à l'éditeur et non au concepteur graphique, au distributeur ou à l'imprimeur d'un livre. Dans ce cas-ci, l'éditeur fera la demande d'un ISBN auprès de l'agence américaine, puis transmettra le numéro à la personne responsable de la mise en page.

### **Je n'ai pas de maison d'édition et je publie un livre. Est-ce que je peux tout de même obtenir des ISBN ?**

Oui. Un groupe, une organisation, une compagnie, un individu responsable de la production d'une publication ou tout organisme qui en finance le coût peut agir à titre d'éditeur et obtenir une séquence d'ISBN.

### **Je ne suis pas éditeur, puis-je quand même obtenir un ISBN ?**

On qualifie d'éditeur la personne physique (l'individu) ou morale (la maison d'édition commerciale, l'entreprise, l'association ou l'organisme) qui assume la responsabilité de la production et de la publication d'un document. L'auteur qui publie lui-même son livre est l'éditeur.

### **Mon imprimeur propose d'obtenir un ISBN pour mon livre. Est-ce possible ?**

Généralement, l'imprimeur n'est pas un éditeur, mais celui qui prend commande auprès de l'éditeur pour imprimer un livre. L'imprimeur peut évidemment aider l'éditeur à remplir le formulaire de demande ISBN, mais il est nécessaire que le numéro d'identification de l'éditeur et les ISBN soient bien enregistrés au nom de l'éditeur, afin d'assurer, après parution, la traçabilité de la publication dans les bases de données.

### **Je publie un livre en format papier et celui-ci sera également disponible sur notre site Web en format PDF. Dois-je utiliser le même numéro ?**

Non. Des formats de publication différents d'un même titre requièrent des ISBN différents. Cette règle s'applique à tous les titres d'une même édition publiés en différents formats : PDF, ePub, publication brochée ou reliée, etc.

### **Je suis un auteur /autoéditeur et je veux publier un livre imprimé ou numérique par le biais d'une plateforme d'autoédition. La plateforme a attribué au livre un ISBN à partir de son propre identifiant éditeur. Est-ce que cela convient ?**

La plateforme pourrait alors être considérée comme l'éditeur et ceci n'est pas recommandé. Dans le cas d'une rupture de contrat avec la plateforme, vous aurez besoin d'un nouvel ISBN pour distribuer votre livre ailleurs. Il vaut donc mieux obtenir dès le début votre propre ISBN. Assurez-vous que votre nom apparaisse clairement comme éditeur dans votre publication.



## LISTE DES SIGLES UTILISÉS

<b>AFNIL</b>	Agence francophone pour la numérotation internationale du livre
<b>BAnQ</b>	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
<b>CIP</b>	<i>Cataloguing in publication</i> / Catalogage avant publication
<b>EAN.UCC</b>	Système international de numérotation des codes de produits
<b>ISBN</b>	<i>International Standard Book Number</i> / Numéro international normalisé du livre
<b>ISO</b>	<i>International Standard Organization</i> / Organisation internationale de normalisation
<b>ISMN</b>	<i>International Standard Music Number</i> / Numéro international normalisé de la musique
<b>ISSN</b>	<i>International Standard Serial Number</i> / Numéro international normalisé des publications en série

## RÉFÉRENCES

Agence internationale de l'ISBN, [isbn-international.org](http://isbn-international.org) (consulté le 4 novembre 2020).

Office de la langue française, *Le grand dictionnaire terminologique*, [oqlf.gouv.qc.ca](http://oqlf.gouv.qc.ca) (consulté le 4 novembre 2020).

Office de la propriété intellectuelle du Canada, *Le guide des droits d'auteur*, [ic.gc.ca](http://ic.gc.ca) (consulté le 4 novembre 2020).

Agence Internationale de l'ISBN, *Manuel de l'utilisation ISBN*, 7<sup>e</sup> éd, Londres, 2017. Traduction de l'Agence francophone pour la numérotation internationale du livre, [afnil.org](http://afnil.org) (consulté le 4 novembre 2020).

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, *Petit guide de l'autoédition au Québec*, 2019, [banq.qc.ca/documents/services/espace\\_professionnel/editeurs/Guide\\_autoedition\\_Qc.pdf](http://banq.qc.ca/documents/services/espace_professionnel/editeurs/Guide_autoedition_Qc.pdf) (consulté le 4 novembre 2020).

Bibliothèque et Archives nationales du Québec. *Programme CIP*, [banq.qc.ca/services/services\\_professionnels/editeurs/programme\\_cip](http://banq.qc.ca/services/services_professionnels/editeurs/programme_cip) (consulté le 4 novembre 2020).

## RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement supplémentaire ou pour obtenir un formulaire de demande de numéros ISBN, veuillez vous adresser à :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Agence ISBN  
2275, rue Holt  
Montréal (Québec) H2G 3H1

**Téléphone** : 514 873-1101 poste 3785  
Sans frais au Québec : 1 800 363-9028 poste 3785

**Télécopieur** : 514 873-4310

### Courriel :

Secteur privé : [isbn@banq.qc.ca](mailto:isbn@banq.qc.ca)

Gouvernement du Québec : [isbngouv@banq.qc.ca](mailto:isbngouv@banq.qc.ca)

[banq.qc.ca/isbn](http://banq.qc.ca/isbn)

Le *Bottin des éditeurs francophones canadiens* fournit les coordonnées des éditeurs qui participent au système de numérotation ISBN.



# ANNEXE 1

## Liste des documents auxquels des ISBN peuvent être attribués ou non

✘ Affiches	✔ Ensembles multisupports
✘ Agendas	✘ Estampes
✔ Annuaires	✘ Films
✘ Annuaires téléphoniques	✘ Forums de discussion
✘ Bases de données en ligne	✘ Jeux
✘ Blogues	✘ Journaux <sup>2</sup>
✔ Brochures	✘ Journaux intimes
✘ Cahiers à colorier sans texte	✔ Livres
✘ Calendriers	✔ Livres audio, CD ou DVD
✘ Carnets à remplir	✔ Livres d'artistes
✘ Cartes de vœux	✔ Logiciels
✘ Cartes géographiques non vendues	✘ Magazines <sup>2</sup>
✔ Cartes géographiques vendues	✘ Manuscrits
✘ Cartes postales	✘ Notices d'invention
✘ Catalogues commerciaux	✘ Partitions musicales <sup>3</sup>
✘ CD musicaux	✘ Périodiques <sup>2</sup>
✔ CD non musicaux	✘ Publications à feuilles mobiles avec mises à jour <sup>2</sup>
✘ Courriels et autres correspondances électroniques	✔ Publications à feuilles mobiles sans mises à jour
✘ Dépliants	✔ Publications annuelles <sup>4</sup>
✘ Disques vinyles	✔ Publications en braille
✘ Documents de moins de 5 pages	✔ Publications numériques <sup>5</sup>
✘ Documents internes ou confidentiels	✔ Publications numériques sur support non périodiques (CD-ROM, DVD-ROM)
✘ Documents non publiés ou manuscrits	✘ Reproductions d'œuvres d'art
✘ Documents présentant de l'information éphémère	✘ Revues <sup>2</sup>
✘ Documents publiés à des fins publicitaires	✘ Sites Internet
✘ DVD vidéo <sup>1</sup>	✘ Thèses
✘ Enregistrements sonores musicaux	✔ Tirés à part avec page de titre distincte
✔ Enregistrements sonores non musicaux	

1. À moins que le contenu soit à caractère éducatif ou didactique et comparable à celui de livres imprimés.

2. Les journaux, revues, magazines et publications à feuilles mobiles avec mises à jour reçoivent plutôt un numéro ISSN.

3. Les documents du domaine musical reçoivent plutôt un numéro ISMN.

4. Les publications annuelles peuvent recevoir un ISBN et un ISSN.

5. Les publications numériques doivent être terminées et diffusées sous leur forme définitive et considérées comme des monographies (non une publication en série).